

# COMPTE RENDU DE RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jean Pierre LEMOINE.

Etaient présents :

Messieurs BLEUZEN, HAUTEKIET, MATTLE, ANDRIEU, CROCHET, DUVAL, MOREAU, ODINET, Mesdames CHOUBRAC, ALEXANDRE, FERRER, LECOMTE, PICAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Martine ROUZIER

Madame Evelyne COBO ayant donné pouvoir à Madame Claudine CHOUBRAC

Monsieur Christian VERROLLES ayant donné pouvoir à Monsieur Michel MATTLE

Madame Claudine BARRÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre LEMOINE

Absent : Monsieur Christophe CORBET

Secrétaire de séance : Monsieur Cédrik CROCHET a été élu secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 27 Juin 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

### 1/ PERSONNEL COMMUNAL

#### ✧ Nouvelles modalités du régime indemnitaire

Monsieur Le Maire expose la volonté de la municipalité de continuer à prendre en compte par l'attribution d'un régime indemnitaire les différents niveaux de responsabilité exercés par les différents agents d'une part et d'autre part le souhait d'octroyer à tous les agents une indemnité en fin d'année. Suite à la concertation menée avec ces derniers, un projet de nouveau régime indemnitaire a été établi, lequel a reçu un avis favorable du Comité Technique paritaire

Monsieur Le Maire en précise les modalités d'attribution qui se déclinent en 3 axes :

- ◆ Les dispositions relatives aux agents exerçant des fonctions de responsabilités
- ◆ Les dispositions complémentaires relatives à l'indemnité de fin d'année
- ◆ Les dispositions relatives au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouvelles modalités du régime indemnitaire

#### ✧ Création d'un poste suite à accroissement temporaire d'activité

Le nombre d'enfants en bas âge de l'école maternelle ayant augmenté, de ce fait le nombre de ces derniers déjeunant à la cantine a également évolué, occasionnant du travail supplémentaire. Sur l'interpellation des agents et dans l'impossibilité d'organiser autrement le service, il est proposé de créer, sur le temps du déjeuner pendant une heure, un poste supplémentaire pour accroissement temporaire d'activités, ceci d'octobre 2013 à juillet 2014. Ce poste serait occupé par une Assistante de Vie Scolaire, qui a été affectée à l'école maternelle pour cette année scolaire.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, la création de ce poste.

#### ✧ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise (suite à mutation) et création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire expose la situation : un agent des services techniques qui avait été initialement recruté au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, puis nommé sur le grade d'agent de maîtrise suite à la réussite au concours, a fait valoir son droit à la mutation, ayant trouvé un poste plus près de son domicile. Il quitte la commune au 14 octobre prochain et doit donc être remplacé.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du poste d'agent de maîtrise et le rétablissement du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe initial.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord et adopte la modification, à la date du 14 octobre 2013, du tableau des effectifs correspondant.

La procédure pour recruter un nouvel agent est lancée.

#### **✧ Assurance du personnel communal – mise en concurrence**

Le Centre de Gestion de la Seine Maritime propose aux communes de participer à la consultation qu'il mène pour le contrat d'assurance des risques statutaires des personnels communaux.

En fonction du résultat de cette dernière, la commune aura la possibilité de souscrire ou non.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour que la commune y participe.

#### **✧ Congés exceptionnels : modification du nombre de jours accordés pour une naissance**

Le Conseil Municipal avait voté un congé de 5 jours lors de naissance d'un enfant, à l'époque où le congé de paternité de 11 jours n'avait pas encore été instauré. De ce fait, Monsieur Le Maire propose de ramener ce congé exceptionnel à une durée trois jours (qui s'ajoute aux 11 jours de paternité), comme c'est la règle habituelle.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord

#### **✧ ALSH Toussaint**

Monsieur le Maire fait tout d'abord un point sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs de cet été, qui a bien fonctionné. La structure a été inspectée en juillet par Jeunesse et Sports et le rapport a été très favorable. La demande en juillet a dépassé quelquefois l'offre, entraînant notamment des problèmes de transport. La situation devra être étudiée à l'échelle de la Communauté de Communes. Le bilan financier n'est pas encore réalisé.

Aussi, Monsieur le Maire propose de reconduire aux vacances de Toussaint les mêmes tarifs qu'aux petites vacances précédentes, sachant toutefois que pour celles-ci, le bilan est déficitaire.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

#### **✧ ALSH périscolaire**

De même, Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes tarifs pour l'accueil de loisirs périscolaire. Cependant, il arrive de plus en plus souvent que des familles viennent chercher en retard leur enfant, après la fermeture de l'accueil à 18 h45, ce qui nécessite que deux animateurs doivent rester plus longtemps. Aussi, il est proposé de facturer aux familles ce temps supplémentaire sur la base du double du tarif d'un créneau, par quart d'heure entamé.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord, en précisant qu'au bout de 3 retards, l'enfant pourrait être exclu de l'accueil de loisirs.

D'autre part, Monsieur le maire fait état de difficultés qui sont apparues pour les conduites d'enfants aux activités associatives, celles-ci se multipliant. Face à cela, il avait été envisagé de restreindre ces conduites, ce qui pose problème pour les associations. Aussi, Monsieur Le Maire a proposé une réunion de concertation avec les associations pour trouver une solution acceptable par tous, sachant qu'il s'agit là d'un réel service, dont les parents ne sont pas toujours conscients, oubliant notamment de prévenir lors de modifications pour leur enfant.

Au vu des deux premières semaines, les effectifs de la garderie semblent augmenter. Il faudra envisager le recrutement d'un animateur supplémentaire, si cela se confirme.

#### **✧ Document unique**

Monsieur Le Préfet rappelle, dans un courrier, l'obligation des employeurs d'évaluer les risques professionnels. Un document unique existe déjà pour les écoles. Il aurait besoin cependant d'être réactualisé. Mais il s'agit là d'un travail conséquent, de longue haleine pour lequel le Centre de Gestion de Seine Maritime propose ses services dans le cadre des missions temporaires. Ceci a cependant un coût non négligeable et la commune est en période de transition en terme de personnel des services techniques, ce qui ne constitue pas le moment idéal pour réaliser ce document. Il est proposé d'étudier plus en détail les tâches à réaliser.

## 2/ INSTANCES des SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### ✧ Fusion du syndicat d'eau et d'assainissement de Préaux avec les syndicats de Catenay et La Faribole

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, et conformément à l'accord déjà donné, les syndicats d'eau et d'assainissement de Préaux, Catenay et la Faribole fusionneront au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en un seul syndicat, dont l'intitulé sera : « Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Crevon », dit SIAEPA du Crevon. Il présente et commente les nouveaux statuts qui ont été adoptés par les trois syndicats et qui sont maintenant soumis aux communes adhérentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les statuts du futur syndicat et décide de reconduire les délégués actuels pour la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux prochaines élections municipales du printemps prochain.

Ainsi, Messieurs LEMOINE et DUVAL seront titulaires et Monsieur MATTLE suppléant

### ✧ AGEDI : Modification des statuts

Les communes adhérentes au syndicat A.GE.D.I. doivent se prononcer sur la mise à jour des adhésions et retraits des membres. La commune a adhéré à ce syndicat pour la fourniture et la mise à jour du logiciel d'urbanisme CAD COM, ainsi que pour le logiciel de mise en place du site Internet.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord

### ✧ Convention avec la CCPM pour l'élaboration du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Monsieur Le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). A cette fin, suite à un débat en Communauté de Communes du Plateau de Martainville, celle-ci propose la constitution d'un groupement de commande public, qu'elle piloterait. En effet, cela apparaît être la modalité d'achat public la plus opportune susceptible d'offrir aux communes membres la possibilité de réaliser leur PAVE communal respectif.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord à l'adhésion à ce groupement d'acquisition de prestations d'études et approuve la convention afférente.

## 3/ TRAVAUX

### ✧ Création de cheminements piétonniers et d'un plateau surélevé

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de cheminements piétonniers route de Gournay et route de Roncherolles qui avait été accepté. A la suite, une consultation a été menée. Il en ressort que pour chacun des marchés correspondants, l'entreprise HAVE SOMACO est la mieux disante.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le coût de ces cheminements est de 37 406 € TTC.

De même, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD15, à l'entrée de Préaux quand on vient de Roncherolles sur le Vivier. L'entreprise la mieux disante est HAVE SOMACO, le montant des travaux s'élevant à 8 815.72 € TTC.

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Département, dans le cadre des amendes de police, au titre des aménagements de sécurité routière.

Les travaux pour ces opérations devraient se dérouler la seconde quinzaine d'octobre.

Lorsque le plateau surélevé sera créé, la circulation à l'entrée du village devant alors être ralentie, il est envisagé de tester l'utilisation du parking du stade Georges DURIEU pour le stationnement des véhicules amenant les enfants aux entrées/sorties des écoles, en laissant entrer et sortir les automobilistes par le portail correspondant. Toutefois des barrières seront implantées pour empêcher la circulation des véhicules jusqu'au préau du Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que la demande d'aide déposée dans le cadre du PAP (Plan d'Accompagnement de Projet, relatif à la réduction d'impact environnemental de la ligne aérienne électrique au sud de Préaux) a abouti. Le montant global de l'aide obtenue, destinée aux travaux ci-dessus et à la création du trottoir en pavés route de la Bellevue le long de la mairie, est de 63 305 €.

#### ✧ Travaux mairie – avenants

Suite aux travaux de rénovation entrepris dans le bâtiment ancien, notamment la démolition partielle de cloisons, il a été découvert que la structure porteuse en colombage était très détériorée et qu'il n'y avait pas de ceinturage du bâtiment, nécessitant des travaux de renforcement.

De même, en creusant, il a été découvert une citerne enterrée non répertoriée, entraînant des modifications dans la gestion des eaux pluviales et générant un surcoût.

Face à ces sujétions de travaux imprévus, des avenants sont rendus nécessaires pour les lots gros œuvre, charpente et VRD.

Ces surcoûts éventuels avaient été partiellement anticipés lors de l'établissement du budget primitif et ne nécessitent pas de décision modificative budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants correspondants à ces travaux supplémentaires :

Lot 1: 13 337.35 €, Lot 2: 11 732.76 €, lot 9 : 9 008.86 € (montants TTC)

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la Commune a obtenu de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention de 89 556€ pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie et une subvention de 9 113 € pour le déplombage.

#### ✧ Réalisation d'un trottoir en pavés le long de la mairie

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à la création d'un trottoir en pavés reliant la partie avant à la partie arrière de la mairie. Son financement sera assuré à hauteur de 80 % dans le cadre de l'aide accordée au titre du PAP.

S'agissant de travaux supplémentaires ne pouvant entrer dans le cadre d'un avenant au marché

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour ces travaux et à signer le marché correspondant, avec l'entreprise qui sera la mieux disante.

Une fois le trottoir réalisé, ce dernier étant plus large que celui existant, la largeur de la chaussée sera réduite. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'instauration d'un sens unique (en direction de Quincampoix) sur la portion de la Route de la Bellevue située entre la Place de la Mairie et la rue du 19 mars 1962 Pommiers en direction de Quincampoix).

## **4/ AFFAIRES SCOLAIRES**

#### ✧ Modification des rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait le point sur la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées. L'équipe enseignante, le Conseil Municipal et les associations étaient favorables à ce que la demi-journée de classe supplémentaire soit placée le samedi matin. Mais, la consultation réalisée auprès des familles a montré que ces dernières préfèrent très majoritairement le mercredi matin tout en sachant qu'il n'y aurait pas de cantine ce jour là.

Ce sera donc le mercredi matin qui sera retenu, ce qui ne nécessite pas de demande de dérogation, laquelle aurait été, semble t'il, difficile à obtenir.

Une nouvelle réunion se tiendra le 27 septembre prochain avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves pour étudier la manière de mettre en place des activités périscolaires.

## **5/ AFFAIRES BUDGETAIRES**

#### ✧ Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur Le Maire présente la décision modificative budgétaire n°1, qui intègre les subventions obtenues et quelques réajustements de dépenses, en particulier celles rendues nécessaires par

l'assujettissement des indemnités des élus au paiement des charges sociales, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La décision modificative budgétaire n°1 est adoptée à l'unanimité.

#### ✧ Créance irrecouvrable

Le Trésorier de Bihorel n'ayant pu recouvrer une somme de 36.50€ pour l'accueil de loisirs sans hébergement, Monsieur le Maire propose de placer la dite créance en allocation en non valeur.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord

## 6/ QUESTIONS DIVERSES

✧ **SAGE** : Le Conseil Municipal unanime donne un avis favorable au projet de SAGE, qui a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 26 juin 2013.

✧ **Eclairage nocturne** : Monsieur Le Maire propose d'éteindre plus tôt l'éclairage public dans la mesure où son interruption pendant la nuit est entrée dans les mœurs, qu'il n'y a pratiquement personne dans les rues et que d'autre part, développement durable oblige, il est nécessaire de réduire la consommation d'énergie. D'ailleurs une circulaire ministérielle du 5 juin 2013 régit en ce sens les éclairages des bureaux et des façades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité les mesures suivantes :

Sur l'ensemble de la commune, extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin, excepté :

- les nuits des 24 et 31 décembre, où l'éclairage fonctionnera toute la nuit,
- le secteur de la Clef des Champs où l'extinction se fera de 23 h30 à 6 h
- la rue du stade où les samedis soir l'éclairage fonctionnera toute la nuit
- l'illumination de l'église qui ne se fera que le soir jusqu'à 22 h

#### ✧ ZAC du Petit Verger

-Vente du lot B : Monsieur le Maire fait le point : le permis de construire déposé par l'entreprise BTP 76 et dont l'obtention conditionne la vente du terrain au profit de cette dernière, est en cours d'instruction auprès des services de la DDTM.

-Déclaration d'une ICPE : Monsieur le Maire informe qu'une activité de concassage va se dérouler sur la zone d'activité pendant 7 mois environ. Cette dernière est soumise à la réglementation des installations classées au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), Les procédures réglementaires ont été respectées : une demande de déclaration a été déposée en préfecture dont le récépissé est affiché en mairie.

#### ✧ Mise en place du PPRI :

Monsieur le Maire fait le point de l'avancement du Plan de Prévention des Risques Inondation sur les bassins versants Cailly, Aubette, Robec. Les cartes des aléas et des enjeux devraient être finalisées en 2014. Il s'en suivra une enquête publique. Quand le plan sera définitivement adopté, il s'imposera aux documents d'urbanisme locaux, leur mise à jour se faisant automatiquement.

✧ **Liaison A13 / A28** : Monsieur le Maire informe qu'une étude sur les différentes variantes concernant le tracé de la partie sud a été menée, et qu'il en ressort que le tracé prévu initialement reste le meilleur choix.

#### ✧ Les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement (RPQS)

sont brièvement présentés au Conseil. Ils sont disponibles à l'accueil

#### ✧ Communications diverses

Le Département a accordé une subvention de 322 € pour la classe de découverte(neige).

Il est fait un bref compte rendu des dernières réunions qui se sont tenues depuis la réunion de Conseil précédente

*La séance est levée à 23h 30*